



Licence Education, Formation, Enseignement, Culture
3ème année – EFEC – option Enjeux contemporains en
éducation et formation



➤ **FICHE DESCRIPTIVE**

L'enseignement à distance (EAD) propose la **Licence EFEC option Education et Formation**

➤ **OBJECTIFS**

La troisième année de la licence Mention Sciences de l'éducation, parcours Efec, poursuit l'enseignement général en Sciences de l'éducation assuré durant la L1 et la L2, tout en approfondissant la formation à travers le choix de l'option :

- Enjeux contemporains en éducation et formation

➤ **DÉBOUCHÉS DU DIPLÔME (métiers ou poursuite d'études)**

● **Masters**

A l'issue de la L3, l'étudiant a la possibilité d'accéder à un des Masters de l'INSPE Dijon (se référer aux modalités d'accès indiquées dans les fiches filières des diplômes) : M1 Ingénierie des Métiers de la Culture, M1 Ingénierie des Métiers de l'Education et de la Formation, M1 Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la formation, M1 Recherche Expertise sociologique et économique en éducation.

● **Métiers**

La licence ouvre sur les métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation (Education Nationale et hors Education Nationale), les métiers du travail social et de l'animation (par exemple à travers le concours IrteSS) ainsi qu'aux métiers liés à l'ingénierie de la culture, selon le choix du master.

L'acquisition de la licence permet également d'accéder par voie de concours de catégorie A aux fonctions de cadre de l'administration publique.

➤ **PUBLICS**

L'enseignement à distance (EAD) s'adresse aux personnes ne pouvant avoir recours à la formation en présentiel :

- Etudiant salarié (au moins 8 ou 10h/semaine)
- Demandeur d'emploi
- Salarié ou agent de la fonction publique
- Chargé de famille
- Sportif de haut niveau
- Personne en situation d'handicap
- Personne résidant à l'étranger
- Personne incarcérée...

A l'inscription, il est demandé de produire les pièces justifiant des motifs d'empêchement dans le suivi de la même formation organisée en présentiel.

➤ **ACCÈS**

L'accès en L3 est de plein droit pour les étudiants qui ont validé le cursus L2 Efec. Pour les candidats non titulaires d'une L2 Efec et justifiant d'un niveau bac+2 validé : admission sur dossier de candidature via le site E-candidat.

Pour connaître les dates des périodes de candidature, contacter la scolarité de l'EAD : Corinne.kotchi@ube.fr début février.

Test de Connaissance du français

Les cours dispensés dans les différentes Formations proposées à l' EAD sont en français.
Dans ce sens, il est indispensable pour tous les candidats de posséder un bon niveau de français :

Le niveau C1 est désormais exigé pour toutes les formations dispensées à l'EAD, pour les étudiants étrangers n'ayant jamais validé une année d'étude dans l'enseignement supérieur français.

Nous demandons uniquement les épreuves obligatoires du test de connaissance du français (TCF, DELF ou DALF) tout public.

Si vous ne possédez pas le test de connaissance du niveau de français exigé, vous pouvez le passer avec [France Education International](#) (FEI) de votre pays de résidence.

Certains candidats sont dispensés de test de connaissance du français.

Les cas de dispenses :

- les ressortissants de pays où le français est l'unique langue officielle ([à titre exclusif](#)) ;
- les ressortissants de pays non francophones ayant obtenu un diplôme de fin d'études secondaires délivré dans un pays où le français est l'unique langue officielle ([à titre exclusif](#)) ;
- pour les pays où le français n'est pas la seule langue officielle ([à titre non exclusif](#)), seuls les élèves ayant effectué leurs études secondaires dans un établissement francophone ;
- les étudiants mauritaniens qui sont en possession d'un baccalauréat avec la mention bilingue ;
- les étudiants issus d'établissements comportant des sections bilingues françaises figurant dans la [liste des ministères](#) ;
- les candidats ayant obtenu le Test d'Evaluation du Français (TEF), organisé par la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Paris avec au moins 14/20 à l'épreuve d'expression écrite.

► ORGANISATION ET PARCOURS

Chaque année de formation s'articule sur 10 unités d'enseignements (UE) créditées chacune d'ECTS. Tous les cours font l'objet d'envois mensuels à compter de fin octobre, les derniers s'effectuant en avril.

► MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

<https://formations.ube.fr/fr/organisation-des-etudes.html>

- **Sessions d'examen**

Il y a deux sessions d'examen. Une première session d'examen est organisée mi-mai.

Une seconde session dite de rattrapage est organisée la première semaine de septembre.

- **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque UE. La note de l'UE est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements affectées des coefficients. Le diplôme est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant.e d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

REPORT

Le report des notes se fait de la façon suivante :

- Toutes notes de CT ou CC égales ou supérieures à 10 sont définitivement validées.
- Toutes notes de CT ou CC inférieures à 10 mais compensées par les autres notes de l'UE sont également validées.
- Toutes notes de CT ou CC inférieures à 10 qui ne sont pas compensées par une autre note donne droit à une session de rattrapage.
- Dans le cas d'un CC à plusieurs notes :
 - tous les devoirs obligatoires ont été rendus et la moyenne est supérieure ou égale à 10 : le cours est validé, pas de droit à la 2e session
 - un ou plusieurs devoirs obligatoires ont été rendus, mais pas tous : l'étudiant-e est défaillant-e, il faut passer la 2e session, et la note de 2e session va annuler les notes de l'année
 - aucun devoir obligatoire n'a été rendu : l'étudiant-e est défaillant-e, il faut passer la 2e session

► EXAMENS

Les épreuves écrites se dérouleront à distance.

► COÛTS

Accès à la formation ouverte et à distance

Téléchargement uniquement	Téléchargement et photocopiés	Forfait envoi (si photocopiés) hors France	
		Europe, DOM-TOM *	autres pays
32 € /enseignement	48 € /enseignement	48 €	66 €

* sauf Açores, Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Islande, Madère, Norvège, Russie : tarif autres pays

► CONTACTS

scoleduc.ead@inspe.u-bourgogne.fr
INSPE – Enseignement à distance (EAD)
4, Boulevard Gabriel – BP 17270
21072 DIJON CEDEX
Tél. : 03.80.39.50.64